

Journée d'étude
et de réflexion
sur le bénévolat

1^{er} décembre 2017
Mairie de Montreuil

Sommaire

Introduction	3
Les nouvelles formes et modalités du bénévolat	4
Mécénat de compétence, Mécénat financier, co-construction : les nouveaux partenariats entre les associations et les entreprises	9
Comment mieux valoriser les compétences et les expériences acquises par les bénévoles ? ...	15
Conclusion	21

Judith SYLVA remercie les membres de l'assistance, MM. Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental et Ibrahim DUFricHE, 1^{er} Maire-adjoint de Montreuil, ainsi que les différents intervenants pour leur présence. Il convient également de remercier les services de la ville de Montreuil pour leur accueil. Lorsque l'Espace des associations de Seine-Saint-Denis a été lancé en janvier dernier, un moment de rencontre autour du bénévolat, qui représente un enjeu majeur pour les associations, avait été prévu. Les axes de travail de l'Espace s'articulent autour de 3 objectifs : connaître et comprendre les réalités associatives, valoriser l'action associative et fédérer ses soutiens et enfin, informer, conseiller et orienter les partenaires associatifs. Ces orientations ont été partagées tout au long de l'année avec les associations. Elles ont donné lieu à des actions et dispositifs concrets. Des groupes de travail ont permis d'approfondir les réflexions sur les dispositifs d'accompagnement du bénévolat, les enjeux des associations et d'autres thématiques sont ressorties, comme les relations des associations avec les entreprises notamment autour du mécénat de compétence. La journée d'aujourd'hui a été construite autour de ces échanges. Dans cette période, nombre de problématiques se posent aux associations, notamment en raison de la baisse du nombre des emplois aidés ainsi que des subventions pour les territoires en politique de la ville. C'est pourquoi il est proposé aux associations de signer un courrier sur ces questions qui sera transmis au 1^{er} Ministre.

Le programme de la journée fera la part belle aux échanges avec la salle. Christian CASCIO animera la journée dans cet esprit.

La première table ronde, assurée notamment par Cécile BAZIN, Directrice de Recherches & Solidarités, et Gilles ALFONSI, Directeur adjoint de la Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Évaluation (Département de la Seine-Saint-Denis), permettra de présenter les résultats de l'enquête sur le bénévolat en Seine-Saint-Denis menée par le Département et Recherches et Solidarités. Cette table ronde donnera également l'occasion à Yannick BLANC, Haut-Commissaire à l'engagement civique et Président de la Fonda et à Dominique THIERRY, Président d'Honneur de France Bénévolat, d'exposer leur point de vue sur les évolutions des modalités et formes du bénévolat.

La seconde table ronde sera axée sur les relations des associations avec les entreprises et accueillera des intervenants proposant des points de vue issus de divers champs : Candice GALOPEAU pour PricewaterhouseCoopers (PwC), Emilie VUILLEQUEZ pour Pro Bono

Lab, Francis DUBRAC pour DUBRAC TP, Corinne DIGARD pour Orange rouge et Axelle POULAILLON, Directrice Déléguée au Marketing Territorial et au Mécénat (Département de la Seine-Saint-Denis).

Lors du déjeuner, il sera possible de prolonger les échanges avec les intervenants grâce à des tables dédiées.

Enfin, la dernière table ronde portera sur la valorisation des compétences et des expériences de bénévoles et accueillera Jean-Benoît DUJOL, Délégué interministériel à la jeunesse et Directeur de l'éducation populaire et de la vie associative, Bérange GRISONI, Responsable du bénévolat aux Papillons Blancs de Paris, Claire THOURY, Déléguée générale d'Animafac et Patrick BERTRAND, Président Fondateur de Passerelles et Compétences.

Différents courts-métrages seront diffusés au cours de la journée. Ils mettent en avant des parcours de bénévoles au sein du département de Seine-Saint-Denis. Dans les prochains jours, les participants recevront sous forme de mail le dossier documentaire et le support de l'étude présentée ce matin.

En guise de derniers mots, il convient de remercier l'équipe de la Délégation à la Vie Associative et à l'Éducation Populaire (DVAEP), la Direction de la communication et la Délégation au Marketing Territorial et au Mécénat.

Ibrahim DUFricHE, 1^{er} Maire adjoint, souhaite la bienvenue aux participants. La ville de Montreuil est ravie d'accueillir cette journée de réflexion, qui s'annonce riche et productive en enseignements. Tout d'abord, il convient d'excuser M. le Maire, Patrice BESSAC, pour son absence. Le sujet du bénévolat est cher à la ville. Nombre d'associations œuvrent dans la ville. À l'échelle du pays, 12 millions de Français s'engagent dans le bénévolat chaque année. La ville est fière d'avoir été choisie pour mener cette journée de réflexion. Ésope disait que « Les hommes ont moins d'amour et de respect pour la justice que d'acharnement au gain ». Les enjeux consistent à essayer de comprendre dans quelle mesure le progrès avancera suffisamment rapidement pour contenir les torts infligés aux autres et à la planète. Le progrès doit permettre de préserver les hommes et la planète des maux qu'ils peuvent subir. Le vivre ensemble est primordial en ce sens. Les participants présents aujourd'hui cherchent à relever ce défi de par leur engagement associatif.

Introduction

Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Stéphane TROUSSEL salue les responsables associatifs, les responsables du Département, les élus de la ville de Montreuil, l'ensemble des participants et les remercie pour leur accueil. Cette journée s'inscrit dans la continuité du travail lancé depuis 2012 afin d'améliorer les partenariats entre le Département et les associations. Il s'agit de valoriser le travail de ces dernières et de fédérer des initiatives locales. Différentes actions ont ainsi été menées : rédaction d'un guide des associations, aide à la gestion, création d'un centre de ressources, dématérialisation des demandes de subventions, etc. Depuis janvier, un réseau est en cours de création entre les villes du département en faveur de la vie associative. La création d'un observatoire de la vie associative a vocation à aider à une meilleure appréhension des difficultés auxquelles les associations peuvent être confrontées et à soutenir et encourager les associations. L'espace des associations de Seine-Saint-Denis a également été lancé en début d'année. La journée du bénévolat aujourd'hui, donne la possibilité d'échanger sur la réalité de l'engagement des associations. L'étude menée avec Recherches et Solidarités souligne les enjeux, les motivations ainsi que les freins et leviers liés au bénévolat. Les courts-métrages projetés valorisent le parcours des bénévoles et doivent donner envie de s'engager. La journée doit initier la mise en place de dispositifs autour du bénévolat. Certaines structures sont en effet en difficulté. La question de l'engagement doit être au cœur des réflexions aujourd'hui. L'engagement citoyen, essentiel à l'enrichissement de la vie en commun, doit être favorisé par les réflexions actuelles et ainsi encouragé. Les citoyens montrent de la disponibilité et de l'envie quant à l'engagement. De nouvelles formes de solidarité et d'engagement voient le jour. Il s'agit du rôle des autorités publiques que d'en faire une force et de répondre aux nouveaux défis qui voient le jour.

La lettre ouverte au 1^{er} Ministre proposée par le Département a pour objectif d'alerter le gouvernement sur la situation. Les discours positifs du Président de la République, sont tenus de s'accompagner d'actes allant dans le même sens. La vie associative s'avère absolument indispensable dans un certain nombre de quartiers pour

compléter l'action publique. Les contradictions doivent donc être levées. Les associations jouent un rôle irremplaçable au sein des collectivités dans des domaines variés : éducation, sport, santé, environnement, loisirs, défense des droits. Les associations constituent donc des acteurs incontournables dans une société qui peut parfois se déliter.

Le département a connu de grandes transformations dans les 20 dernières années. Toutefois, de grands changements sont encore attendus dans les 15 années à venir : mobilité, Jeux Olympiques, projets urbains, installations d'équipements publics. La situation du territoire de Seine-Saint-Denis sera donc bouleversée dans les années à venir. Afin que ces évolutions soient pertinentes et profitables pour les habitants, les acteurs du quotidien et les associations doivent pouvoir s'engager et disposer des moyens pour le faire. C'est pour cette raison que le département de Seine-Saint-Denis fournit un soutien financier à hauteur de 45 millions d'euros chaque année pour accompagner les associations et leurs projets.

Les décisions nationales peuvent fragiliser le tissu associatif. Une association de défense des droits de femmes dans le quartier du Franc-Moisin, existant depuis 30 ans, risque de fermer ses portes. Il convient de hausser le ton en la matière afin de défendre les associations. Par la lettre ouverte, un moratoire est ainsi demandé sur la fin des contrats aidés. Il convient de débattre des moyens permettant de pérenniser les emplois aidés. Les discussions entre tous les acteurs concernés doivent permettre de faire le bilan du fonctionnement des emplois aidés, d'en relever les faiblesses et de les corriger. Les contrats aidés sont indispensables à la vie associative et sportive. Enfin, une dernière proposition dans la lettre ouverte consiste à réinscrire au budget 2 millions d'euros en faveur du financement des actions des villes et des associations dans les quartiers se trouvant en politique de la ville en Seine-Saint-Denis. La journée d'étude et de réflexion sur le bénévolat doit aider à porter cette dynamique associative au sein du territoire de Seine-Saint-Denis.

Les nouvelles formes et modalités du bénévolat

Cécile BAZIN, Directrice de Recherches & Solidarités

Gilles ALFONSI, Directeur adjoint de la Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Évaluation (Département de la Seine-Saint-Denis)

Yannick BLANC, Haut-Commissaire à l'engagement civique et Président de la Fonda

Dominique THIERRY, Président d'honneur de France Bénévolat.

Christian CASCIO remercie les deux premiers intervenants pour leur présentation. L'idée de la journée consiste à pouvoir donner la parole aux membres de l'assistance afin d'échanger avec les différents intervenants. La première table ronde portera tout d'abord sur l'étude en Seine-Saint-Denis menée avec la DVAEP.

Cécile BAZIN explique que l'étude a permis de recueillir les points de vue de 306 responsables d'associations. Les résultats sont disponibles sur le site du ministère et de Recherches et Solidarités. En Seine-Saint-Denis, 1400 nouvelles associations voient le jour chaque année. Entre 19 000 et 21 000 sont actives sur le territoire du département. Elles sont animées par 200 000 bénévoles, dont 90 000 sont présents de manière régulière. Plus de 85 % des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. 2 500 associations emploient des salariés, mais 52 % d'entre elles comptent moins de 3 salariés.

152 associations s'appuient sur plus de 50 salariés et œuvrent principalement dans le secteur sanitaire et social. Au total, près de 31 000 personnes travaillent dans les associations du département, ce qui représente un enjeu économique et social fort (6,5 % du total des salariés du secteur privé) et un secteur créateur d'emplois : 6 500 créations d'emplois dans les associations depuis 2008, soit une hausse de 12,3 % contre 10,4 % dans le privé.

L'enquête avait plusieurs objectifs :

- Donner la parole aux responsables d'associations, à l'initiative du Conseil départemental, et ce après une première enquête organisée en 2015,
- Prendre la mesure de la situation des associations, particulièrement au regard du bénévolat,
- Rapprocher ces résultats de repères nationaux disponibles, pour mettre en avant les éventuelles spécificités du département,
- Analyser les situations, selon les principales caractéristiques des associations (taille, présence et nombre de salariés, secteurs d'activités...),

- Pointer les difficultés et les besoins exprimés par les responsables des associations et les prendre en compte dans les stratégies d'accompagnement,
- Valoriser la vitalité et la diversité associative auprès du grand public et disposer d'un outil de veille en renouvelant l'enquête à intervalles réguliers.

Plusieurs éléments sont portés au sommaire de l'enquête : le moral des responsables des associations de Seine-Saint-Denis, l'engagement bénévole au sein des associations, la question des dirigeants bénévoles et la place des jeunes dans l'association et enfin, l'engagement personnel des sondés.

Le moral des responsables des associations est étudié selon quelques indicateurs. À la question de la situation générale de l'association depuis début 2017, 68 % des répondants en Seine-Saint-Denis l'estiment très bonne ou bonne contre 67 % à l'échelle nationale. La situation financière est jugée positive à 51 % en Seine-Saint-Denis, ce taux étant moins bon qu'à l'échelle nationale (59 %). Concernant le sujet du bénévolat, 52 % des répondants estiment la situation difficile ou très difficile en Seine-Saint-Denis. 54 % des répondants (contre 57 % sur le plan national) estiment que la situation globale de leur association sera bonne ou très bonne dans les mois à venir. 59 % des répondants souhaitent toutefois élargir le spectre de leur activité après l'été.

Parmi les sujets d'inquiétude, le premier concerne la situation financière pour 24 % des associations. Les autres motifs résident dans les moyens matériels (16 %), les ressources humaines (16 %) ou encore l'évolution des politiques publiques (10 %).

En conclusion, l'avis des responsables des associations de Seine-Saint-Denis s'avère comparable à la moyenne nationale sur la situation générale des associations (68 % de satisfaits). Il est toutefois plus sévère concernant la situation financière (48 % d'opinions négatives contre 41 %)

et comparable sur le bénévolat avec 52 % d'opinions négatives. 54 % des dirigeants associatifs se montrent optimistes pour demain (contre 57 % au national et 68 % satisfaits de la situation actuelle). Enfin, 38 % des répondants prévoient assurément de nouveaux projets ou une extension de leur activité à la rentrée (contre 28 % au national).

Gilles ALFONSI présentera des éléments quantitatifs et qualitatifs. Ces derniers doivent permettre d'avoir de la matière pour produire des analyses. L'engagement bénévole peut se mesurer à travers le recrutement. Près de 60 % des responsables des associations considèrent la situation difficile ou plus difficile en la matière que par le passé. Les difficultés portent principalement sur le montage des dossiers et les recherches de financement d'une part et sur l'administration et la gestion d'autre part. Elles sont complétées par l'animation, la préparation et l'organisation des manifestations.

Christian CASCIO s'enquiert de l'avis de l'assistance sur ces éléments.

Un membre de l'assistance convient de ces difficultés. Il s'agit premièrement de souligner qu'il a dû, pour assister à la réunion, prendre une journée de congé. Par ailleurs, l'administration ne considère pas l'acte de gestion d'une association différemment de l'acte de gestion d'une entreprise. Par conséquent, l'engagement bénévole fait peur si le droit à l'erreur n'est pas retenu.

Une membre de l'assistance explique qu'il est difficile de trouver des bénévoles qui souhaitent prendre des responsabilités. Ces dernières font peur. Par ailleurs, un certain décalage existe entre la volonté d'engagement et la réalité de l'engagement. Par exemple, le travail dans le domaine de la culture au sein d'une association consiste surtout en des tâches d'organisation et de gestion plus qu'en des activités culturelles à proprement parler.

Un membre de l'assistance indique que les questions de qualité de vie des citoyens en Seine-Saint-Denis sont prégnantes. L'évolution des relations financières avec les collectivités (développement des appels à projet au détriment des subventions de fonctionnement) a des impacts importants pour les associations. Par ailleurs, les liens avec les administrations sont compliqués à gérer par les associations.

Gilles ALFONSI fait remarquer la grande pluralité des difficultés évoquées par les responsables des associations. Une problématique globale, multidimensionnelle, existe donc. En matière de bénévolat, les priorités des associations prennent la forme de la fidélisation des bénévoles, de leur association au projet associatif, de leur recrutement ou de l'encouragement du bénévolat des jeunes. Ces difficultés diverses montrent la situation de fragilité des associations. Par ailleurs, les activités devant être prises en charge par des salariés selon les responsables des associations consistent dans les tâches administratives, la communi-

cation, le montage de dossier et l'ingénierie. Quant à la connaissance des dispositifs de formation en faveur des bénévoles et des aides financières afférentes, il existe un fort enjeu de communication puisque seulement 10 % des responsables des associations déclarent les maîtriser. Les principales formations plébiscitées afin d'être proposées aux bénévoles résident dans le montage des projets, la capacité à élaborer un projet associatif, diriger, organiser et déléguer ou encore à organiser des événements. Elles relèvent donc du pilotage et de la gestion de l'association.



En ce qui concerne la valorisation du bénévolat, de manière comptable, elle est réalisée par 40 % des responsables des associations. 20 % souhaitent le faire prochainement et bénéficier d'un accompagnement à ce sujet. Christian CASCIO s'enquiert des associations valorisant déjà le bénévolat dans leurs comptes ou présentation de résultats financiers. Après un vote à main levée, il constate que 50 % des associations valorisent le bénévolat dans leurs documents financiers.

Un membre de l'assistance explique qu'il n'a pu répondre à cette question, car il est engagé dans 3 associations, chacune ayant ses pratiques propres en la matière. Gilles ALFONSI conclut en soulignant que le recrutement des bénévoles s'effectue bien ou assez bien, pour environ 40 % des dirigeants, mais difficilement pour 21 % d'entre eux et plus difficilement qu'avant pour 38 % des sondés. Les compétences les plus difficiles à trouver résident dans le montage de dossiers et la recherche de financement (selon 43 % des sondés), l'administration et la gestion des associations (40 %), l'animation (35 %) et la préparation des manifestations (31 %). Des formations sont attendues sur ces différents thèmes. Mais seulement un dirigeant sur dix connaît bien les aides à la formation des bénévoles. Les priorités des dirigeants prennent différentes formes : fidéliser les bénévoles, les associer au projet associatif et en recruter de nouveaux, notamment parmi les jeunes. Concernant les instances dirigeantes, 50 % des associations souhaitent accueillir de nouvelles personnes dans

un objectif de renforcement d'une part et 42 % dans un objectif de renouvellement d'autre part. Un cinquième des associations estime que les enjeux portent à la fois sur le renforcement et le renouvellement. Il peut s'agir alors de rechercher de nouvelles compétences, de rajeunir les effectifs, de viser la parité homme-femme ou une meilleure mixité sociale ou d'améliorer la diversité culturelle. Différentes initiatives sont prises pour renforcer les équipes : ciblage de bénévoles potentiels, développement d'appels à candidatures, des efforts de communication, travail relationnel avec les jeunes et logiques de parcours, valorisation du bénévolat, sensibilisation des partenaires locaux, etc.

les pratiques. Pour autant, des obstacles se hissent. Tandis que certains jeunes participent aux activités, d'autres sont peu enclins à s'engager bénévolement. Enfin, des marges de progression existent au sein des associations : valoriser un fonctionnement plus souple, plus horizontal, disposer d'une disponibilité plus grande pour former les jeunes, identifier des missions qui leur correspondent, les accompagner ensuite dans leur parcours bénévole...

Un membre de l'assistance souligne la complexité du système des associations. Il existe une relation entre la technicisation et le renouvellement des membres et des instances. Le temps passé lors des réunions porte grande-



La participation des jeunes au projet associatif permet de favoriser les échanges entre générations, de faire évoluer les pratiques et les modes de fonctionnement, de donner la parole aux jeunes et les écouter, mais également de pérenniser les associations en prenant en compte les projets des jeunes. Par ailleurs, il existe également l'idée que le recrutement de bénévoles jeunes pourrait conduire à un effet boule de neige. Toutefois, des difficultés à faire participer les jeunes existent. Certains jeunes ne viennent ainsi que pour profiter des activités. Il est par ailleurs parfois compliqué de trouver le temps de les former. En outre, le cadre associatif peut parfois sembler trop formel pour que les jeunes puissent s'y engager.

En conclusion, une association sur deux souhaite renforcer ses instances dirigeantes, et 42 % des associations sont en attente d'un renouvellement, tant sous l'angle du rajeunissement que de la recherche de nouvelles compétences. Il convient pour les associations de penser aux adhérents, qui constituent un vivier accessible et témoignent d'un engagement souvent intense. Pour une large majorité de dirigeants, la participation des jeunes à la vie et au projet de l'association favorise évidemment les échanges entre générations, mais peut surtout permettre de faire évoluer

ment sur des sujets techniques qui ne mettent pas en avant le sens du projet associatif. Outre cette difficulté, une certaine logique de consommation des activités de l'association existe aussi. Par ailleurs, le renouvellement des équipes n'est pas toujours facilité par les équipes elles-mêmes qui ne souhaitent pas toujours laisser la main.

Un membre de l'assistance, de la Ligue de l'Enseignement, explique que les jeunes s'engagent, mais selon des modalités très différentes de celles proposées par les associations. Il s'agit par exemple de junior associations. Par ailleurs, la jeunesse peut rencontrer des difficultés à s'engager de manière pérenne compte tenu de la construction et de la structuration de ses propres projets.

Gilles ALFONSI convient que des jeunes s'engagent dans des formes nouvelles. Pour autant, la perception des responsables des associations est quelque peu différente. Ces derniers font part des freins de la jeunesse à s'engager dans les instances d'animation des associations.

Concernant l'engagement personnel des responsables des associations, les sujets posant le plus de difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités concernent la recherche

de partenariats financiers publics et privés (54 %) et la recherche de l'équilibre financier (38 %). Outre les difficultés administratives et de gestion, il est également attendu des autorités publiques qu'elles participent à la vie de l'association autour du triptyque connaître, faire connaître et faire reconnaître l'association. Les associations attendent également du département le maintien du niveau de soutien financier.

La motivation du responsable associatif réside dans le sens de l'action. Pourtant, 25 % des responsables des associations font part de moments réguliers ou très réguliers de découragement ou de doute. 52 % des responsables ont déjà vécu ponctuellement de tels moments. Globalement, ce sont trois quarts des dirigeants qui ont déjà été touchés par le découragement.

En conclusion, il est donc important d'interroger les dirigeants sur leur association et de prendre en considération leur ressenti personnel. Les difficultés personnelles qu'ils rencontrent sont liées à celles de leurs associations : la recherche de partenaires financiers publics et privés arrive nettement en tête (54 %), suivie en corollaire par la recherche de l'équilibre financier (38 %) et par la gestion des ressources humaines bénévoles (30 %). La notion de projet se trouve au cœur de leurs motivations : un projet qui a du sens (33 %), qui défend une vision de la société (27 %) et qui leur tient à cœur (25 %). Leurs fortes motivations s'accompagnent souvent de moments de doute, voire de découragement. Ce point doit être pris en considération pour eux-mêmes et pour les associations qui peinent déjà à renouveler et renforcer leurs équipes dirigeantes. Les dirigeants ont conscience que les pratiques associatives doivent évoluer, notamment en matière de modes de travail afin qu'elles correspondent plus aux attentes des jeunes.

Un membre de l'assistance estime que les dirigeants peuvent avoir deux doutes. Il s'agit de celui concernant la qualité du travail effectué d'une part et des relations avec les collectivités d'autre part. En effet, sur ce dernier sujet, la concertation est rarement de mise. Les associations sont ainsi peu écoutées, en dépit de leur expertise. Le rôle du milieu associatif sur les grands projets semble donc très limité.

Un membre de l'assistance estime que l'étude révèle la préoccupation institutionnelle du monde associatif. Toutefois, il conviendrait de la croiser à une étude interrogeant directement les bénévoles et les jeunes. Ces derniers s'engagent en effet plutôt selon des modalités de projet. Ils évoluent ainsi d'une association à une autre selon les projets menés par celles-ci.

Dominique THIERRY souligne le décalage entre les préoccupations des responsables associatifs et les aspirations des bénévoles. Les bénévoles n'ont pas envie de s'occuper de tâches consistant à la levée de fonds.

Ils s'engagent d'abord pour la cause défendue par l'association. 13 200 000 bénévoles sont comptabilisés en France. Le nombre de jeunes bénévoles a évolué de 34 % lors des 6 dernières années. L'ossature associative repose, elle, sur 2 à 3 millions de bénévoles. Les jeunes s'engagent autour d'un projet concret qui n'a pas forcément vocation à durer dans le temps. Par conséquent, ils évoluent d'une association à l'autre. Il est donc important de les fidéliser à l'engagement associatif plus qu'à une association.

Cécile BAZIN ajoute que des milliers de bénévoles sont interrogés chaque année dans le cadre des enquêtes. Elles font apparaître une nouvelle génération de bénévoles qui connaît mal le secteur associatif, mais souhaite prendre part à des projets. Il convient de les accompagner. Un membre de l'assistance évoque la notion de colère pouvant s'ajouter à celles du doute et du découragement. Certaines associations peuvent récolter des centaines de millions d'euros de subventions grâce à leurs relations avec la sphère politique sans que les bénévoles ne montrent une réelle compétence et sans opérations de contrôle. Ce fonctionnement ne doit pas être plébiscité.

Le sujet du traitement de la dé-radicalisation constitue un bon exemple en ce sens. D'autres associations passent un temps incroyable pour bénéficier de subventions de quelques dizaines de milliers d'euros.

Yannick BLANC répond que le clientélisme politique est un phénomène endémique. La suppression de la réserve parlementaire constitue un bon signal pour y remédier. Concernant l'enquête, il s'agit de souligner que les problèmes des responsables des associations sont les mêmes que ceux de tous les dirigeants d'entreprises. Les préfets eux-mêmes font face à un nombre important de règles administratives. Toute personne en situation d'action et de responsabilité est confrontée à cette situation. Les services de l'État font parfois preuve d'un excès de zèle dans les documents exigés au moment des demandes de subventions. Une première proposition pourrait consister, pour le pilotage de l'association, à distinguer ce qui relève du fonctionnement purement statutaire de l'association de la gouvernance des projets. Il est alors possible d'associer des jeunes à la gouvernance des projets sans les ennuyer avec des enjeux de fonctionnement statutaire. Un pouvoir de décision doit être donné aux équipes menant les projets.

Concernant l'engagement des jeunes, 53 000 jeunes étaient en service civique en 2015, 92 000 en 2016 et 130 000 en 2017. La France est aujourd'hui le premier pays d'Europe pour l'engagement des jeunes alors que le service civique n'existait pas il y a 7 ans. Les associations peuvent réfléchir à cette donnée. Il est estimé que 20 à 25 % des jeunes volontaires poursuivront leur engagement associatif. Ces jeunes constituent le vivier des futurs membres et cadres des associations. Le volontariat

constitue une école pour la vie associative. Les volontaires souhaitent en effet être utiles et s'engager pour la société. La motivation de l'engagement bénévole vient donc en premier lieu de l'utilité du projet associatif. Les jeunes souhaitant développer un projet d'utilité sociale se tournent aujourd'hui de plus en plus vers l'entrepreneuriat social plus que vers la vie associative parce qu'il semble constituer un chemin plus court entre le projet et l'action concrète.

Enfin, la Fonda a évolué grandement depuis 6 ans. Toutefois, le recrutement des jeunes de moins de 30 ans est compliqué par le fait que cet âge de la vie est celui de multiples changements personnels et professionnels compliquant l'engagement pérenne. Il est possible toutefois d'espérer que la Fonda comptera un Président de 35 ans un jour. Le processus de recrutement des dirigeants doit s'anticiper, car il demande du temps et de la formation.



Une membre de l'assistance explique que son association rapproche des jeunes isolés socialement de parrains et de marraines. L'association compte 1 ou 2 salariés et fait appel à de nombreux bénévoles. Il est attendu des parrains une certaine stabilité dans l'engagement. Il s'avère que les parrains bénévoles, y compris les jeunes, sont finalement très engagés. Par ailleurs, des psychologues bénévoles, jeunes également et ayant quelques difficultés à trouver un emploi, interviennent pour l'association. Ce dernier point soulève la question des compétences apportées par l'engagement associatif dans la perspective d'une carrière. Christian CASCIO souhaite disposer d'un témoignage sur l'engagement occasionnel, aussi appelé engagement « zapping ».

Blandine SILLARD, Association Asterya, explique que cette forme d'engagement vient de la recherche d'une structure reconnaissant l'apport des jeunes et leur permettant d'exploiter leur potentialité. Cette reconnaissance n'a pas

nécessairement besoin d'être formalisée. Par ailleurs, les jeunes cherchent également une forme de convivialité et d'utilité dans leur engagement.

Un membre de l'assistance souligne qu'il cherche d'abord des personnes souhaitant acquérir une pratique sportive et peut-être mener un projet sportif. La question de l'engagement ne se pose éventuellement que dans un second temps. L'association ne dispose pas de projets à court terme. Les subventions dépendent du nombre d'adhérents. Christian CASCIO estime que la cause abordée réside dans le sport. Les jeunes peuvent prendre des responsabilités associatives par le biais d'un engagement au sein d'un club de sport. En ce sens, les clubs de sport peuvent œuvrer à l'intérêt général.

Dominique THIERRY souligne la difficulté d'articuler un pôle de gestion des associations en parallèle d'un pôle de portage de projets. Par ailleurs, l'apport des jeunes aux associations consiste également à apporter un regard neuf sur le fonctionnement. Il s'agit également d'avoir une approche plus collective des projets afin de mieux impliquer les jeunes. Les jeunes apprécient également être accompagnés et parrainés par des membres plus anciens. Un intervenant convient de la pertinence de l'approche collective. Les retraités aussi peuvent s'engager bénévolement dans les associations selon des modalités de zapping. Il convient toutefois de ne pas faire de confusion entre les actions pour la gestion de l'association et pour la cause de celle-ci.

Une membre de l'assistance explique que son association accueille actuellement deux personnes en service civique. Les jeunes semblent parfois en perte de repères pour leurs études ou leur futur métier. Le service civique permet alors de rester actif tout en gagnant un peu d'argent. Les modalités d'engagement via le service civique sont donc diverses. L'engagement n'est donc pas uniquement citoyen.

Yannick BLANC est convaincu que le service civique doit être une école de la citoyenneté et de l'engagement d'une part et un outil de construction d'orientation du parcours des jeunes d'autre part. L'orientation est un parcours d'expériences valorisées. Le service civique doit être un moment de ce parcours. De même, l'engagement associatif est un moment de ce parcours. L'individu construit son parcours d'engagement selon des étapes de volontariat, de bénévolat, de parcours professionnel. Les parcours professionnel et associatif peuvent se compléter. Les associations, pour recruter et responsabiliser des bénévoles, doivent être attentives à la logique de parcours et accompagner les bénévoles.

Un court-métrage concernant l'association Ecouter, Réfléchir et Agir 93 est projeté à l'assistance.

Mécénat de compétence, mécénat financier, co-construction : les nouveaux partenariats entre les associations et les entreprises.

Axelle POULAILLON, Directrice Déléguée au Marketing Territorial et au Mécénat (Département de la Seine-Saint-Denis)

Emilie VUILLEQUEZ, Directrice générale adjointe Pro Bono Lab

Corinne DIGARD, Fondatrice et Directrice de l'association Orange rouge

Candice GALOPEAU, Responsable des actions solidaires de la fondation PricewaterhouseCoopers (PwC) France et Afrique francophone.

Francis DUBRAC, Président Directeur Général de l'entreprise DUBRAC TP

Un court-métrage concernant l'association « La Maison de la colline » est projeté à l'assistance.

Francis DUBRAC explique que l'entreprise DUBRAC compte 400 salariés dans le domaine des travaux publics. Elle a été fondée il y a 95 ans et travaille surtout avec les collectivités locales. En ce sens, elle est impliquée auprès des associations, notamment dans la ville de Saint Denis où elle est implantée. La vie associative est rendue compliquée par la baisse progressive des subventions des collectivités. L'entreprise DUBRAC reçoit ainsi deux demandes de subventions par jour. Les grandes entreprises, ayant besoin de faire de la communication, peuvent faire du sponsoring. Les PME n'y trouvent pas le même intérêt. Ces derniers réalisent du mécénat sur sollicitation des collectivités et des élus qui font confiance à l'entreprise. Le mécénat de compétence correspond principalement à du personnel pouvant être mobilisé.

Christian CASCIO s'enquiert du nombre de demandes de mécénat acceptées et la hauteur de financements apportés. Francis DUBRAC répond que son entreprise réalise un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros et distribue entre 200 000 à 300 000 euros par an à diverses associations. Christian CASCIO souligne que les élus et le département flèchent les projets auxquels l'Entreprise prend part. Cette dernière ne procède donc pas à des appels à projets.

Christian CASCIO s'enquiert des modalités de travail de la délégation au Marketing Territorial et au Mécénat avec les entreprises de Seine-Saint-Denis.

Axelle POULAILLON explique que la délégation au Marketing Territorial et au Mécénat est récente puisqu'elle a été créée il y a moins de deux mois. Elle témoigne des attentes en matière de nouvelles formes de travail entre les sphères publique, privée et associative. Le mécénat offre de nouvelles possibilités. Pour les entreprises locales,

il s'agit d'un travail local avec les associations. Pour les fondations, les problématiques sont différentes. Ces dernières travaillent en effet par appel à projets. La délégation au Marketing Territorial et au Mécénat a vocation à faciliter la mise en adéquation des projets des associations et les appels à projet des fondations.

Christian CASCIO souhaite savoir si la marque In Seine-Saint-Denis répond à cet objectif.

Axelle POULAILLON explique que cette marque permet de combler le décalage qui existe entre l'image parfois négative de la Seine-Saint-Denis et le grand nombre de projets de qualité portés au sein du département. La marque In Seine-Saint-Denis doit faire connaître les projets et faciliter les rapprochements entre acteurs. Le lien avec le mécénat s'inscrit ainsi dans l'ancrage territorial. Il s'agit de trouver de nouvelles façons, pour les secteurs public, privé et associatif, d'agir ensemble pour le territoire et d'accompagner les entreprises, notamment celles de taille importante, dans leur prise de conscience de la richesse du département. Elles peuvent alors s'impliquer par un mécénat de compétence.

Christian CASCIO soulève le rôle de facilitateur de Pro Bono Lab. Le pro bono est une notion peu connue en France.

Emilie VUILLEQUEZ répond que pro bono publico est une locution latine signifiant « pour le bien public ». Le terme est peu utilisé en France, à la différence des pays anglo-saxons. Il s'agit d'utiliser des compétences professionnelles pour aider des personnes sans que ces prestations ne donnent lieu à une rémunération. La pratique du pro bono peut donc prendre la forme de mécénat de compétence et de bénévolat de compétence.

Christian CASCIO s'enquiert des dispositifs mis en place par Pro Bono Lab au profit des associations.



Emilie VUILLEQUEZ explique que Pro Bono Lab a vocation à faire travailler ensemble des acteurs qui ne se parleraient pas autrement. Il s'agit de mettre en rapport les besoins de compétences des associations et les compétences existantes au sein des entreprises. Pro Bono Lab organise des ateliers ponctuels et en équipe. Les volontaires peuvent se mobiliser soit pour la cause servie soit pour l'activité en tant que telle. Autrement dit, les volontaires peuvent mettre à disposition leur savoir-faire spécifique sans considération de la cause servie. Ils recherchent alors avant tout une association leur permettant de mettre en œuvre leurs compétences.

Christian CASCIO souligne que 67 % des entreprises interrogées réalisent des missions Pro Bono sous forme de mécénat de compétence depuis moins de 5 ans. Il souhaite connaître les raisons ayant poussé PwC à s'intéresser au mécénat de compétence.

Candice GALOPEAU explique que PwC mène des opérations de mécénat depuis 2012. En tant qu'acteur économique, il s'agit pour l'entreprise d'apporter sa pierre à l'édifice de l'économie française. Les collaborateurs sont avant tout des citoyens. Ils peuvent donc devenir des citoyens engagés grâce au temps laissé aux collaborateurs pour s'engager. Sur les 6 000 collaborateurs en France et Afrique francophone, entre 100 à 200 personnes se sont impliquées. La mobilisation pourrait s'améliorer, mais il convient de garder à l'esprit que PwC mène également d'autres actions. À Paris et en régions, plus de journées Pro Bono seront déployées.

Christian CASCIO s'enquiert du travail en commun avec Orange rouge.

Candice GALOPEAU répond que PwC souhaite accompagner les associations œuvrant dans les domaines de l'éducation et l'insertion. Orange rouge répond à cet objectif. Pro Bono Lab a joué le rôle de facilitateur et a mis en miroir les besoins de l'association et les expertises diverses de PwC.

Christian CASCIO interroge sur la démarche retenue par Pro Bono Lab pour faire coïncider les besoins des associations et les compétences disponibles dans les entreprises. Emilie VUILLEQUEZ répond qu'un appel à candidatures est lancé chaque année auprès des associations pour recueillir leurs besoins en matière de compétences professionnelles pour l'année suivante. Il est alors possible de proposer aux entreprises de s'engager dans des projets d'association. Les associations accompagnées comptent entre 2 à 20 ETP. Par ailleurs, l'idée de la montée en compétence est défendue. Il s'agit de former les bénévoles grâce à l'expertise des entreprises.

Christian CASCIO s'enquiert du déroulement du programme Pro Bono Lab pour l'association Orange rouge.

Corinne DIGARD explique que la fondation Bouygues Telecom a proposé à Orange rouge en 2013 de travailler avec Pro Bono Lab. Orange rouge vise à favoriser les rencontres entre artistes et adolescents en situation de handicap afin de réaliser des œuvres d'art qui seront ensuite exposées. Les mondes de l'éducation, des enfants et de l'art contemporain se rencontrent ainsi. Le nombre d'acteurs impliqués et les différents champs d'action de l'association posent la question de la pertinence du plan de communication, du modèle économique ou encore de la définition d'une identité claire pour l'association. Le projet Orange rouge est unique en France. La rencontre avec Pro Bono Lab a été déterminante. L'accompagnement prend la forme d'une journée marathon lors de laquelle les collaborateurs de l'entreprise cherchent à répondre aux défis soulevés et aux questions posées par l'association. À la fin de la journée, l'association obtient un livrable sur lequel elle peut capitaliser pour s'améliorer. La première journée de marathon est toujours particulière. La matinée permet aux différents intervenants de se rencontrer. L'après-midi est consacrée à la réflexion sur le projet et à la définition d'une réponse.

Emilie VUILLEQUEZ ajoute que le nom de marathon a depuis évolué en journée Pro Bono. La journée prend place dans les locaux de PwC, en présence de Pro Bono Lab. Les

problématiques identifiées par l'association doivent être traitées au cours de la journée. Tous les collaborateurs, disposant de compétences métier et de compétences personnelles, peuvent apporter leur pierre à l'édifice.

Christian CASCIO s'enquiert de la pérennité de l'engagement Pro Bono et du retour des collaborateurs qui se sont engagés lors de la journée.

Candice GALOPEAU explique que les collaborateurs de PwC peuvent faire, grâce à cette journée, un premier pas vers l'engagement associatif. Certains sont ainsi devenus des membres de l'association.

Christian CASCIO ouvre l'échange à l'assistance et demande l'avis de M. Francis DUBRAC.

Francis DUBRAC souligne l'intérêt de la démarche. Toutefois, la Seine-Saint-Denis compte 90 % de TPE. Peu de grands acteurs y sont présents. La question de l'application d'une telle démarche se pose donc.

Emilie VUILLEQUEZ convient que la question de la taille des entreprises est prépondérante. Les grandes entreprises comptant des départements de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou des fondations peuvent s'engager. Les PME s'engagent de manière potentiellement moins structurée et plus informelle. Pro Bono Lab cherche à faire travailler ensemble les grandes et petites entreprises sur le même territoire. Lors des journées Pro Bono, différents acteurs de taille variée sont réunis sur les mêmes problématiques, ce qui permet en outre de créer un réseautage professionnel.

Christian CASCIO souhaite savoir si Orange rouge aurait pu bénéficier des mêmes compétences autrement.

Corinne DIGARD en doute. L'association a eu la chance de bénéficier de 7 journées Pro Bono depuis 4 ans. Tous les champs de la vie de l'association ont ainsi pu être traités. L'association, créée depuis 12 ans, peut aujourd'hui lancer une action de plus grande envergure. Les bénéficiaires de la démarche sont nombreux et tangibles.

Christian CASCIO souhaite savoir si les dirigeants de PME s'intéressent et s'interrogent sur le mécénat de compétences.

Francis DUBRAC explique qu'il s'occupe du chantier de remontage de la flèche de Saint-Denis. Il est mené par des fonds provenant du mécénat. Ce fut l'occasion pour lui de découvrir le monde du mécénat. Il a alors été surpris de constater que les entreprises ne prenaient plus part au mécénat selon les mêmes modalités. Nombre de grandes entreprises disposent aujourd'hui de fondations. La doctrine dans la pratique du mécénat évolue donc grandement.

Christian CASCIO y voit un mécénat de sens. Une étude récente montre que 73 % des Français considèrent que les

entreprises devraient s'investir davantage dans les années à venir sur des sujets d'intérêt général.

Un membre de l'assistance explique qu'il répond aux appels d'offres des fondations. Toutefois, il ne s'agit pas pour ces dernières de remplacer l'action de la puissance publique en la matière. La logique associative, qui dispose également de compétences institutionnelles, pourrait évoluer si les modalités de financement évoluent et passent d'une dynamique de puissance publique finançant les associations à un modèle se basant davantage sur des fonds privés. Par ailleurs, les associations pourraient alors se tourner vers un modèle faisant fi en quelque sorte de leur sens et engagement militant. Le modèle associatif serait alors remis en cause.

Francis DUBRAC y voit une question réelle. Le modèle associatif français n'est pas tant remis en cause. La question qui se pose réside plutôt dans le financement de celui-ci. Les associations ont pris l'habitude d'être financées par les subventions de la puissance publique. La marchandisation du secteur associatif pourrait survenir.



Axelle POULAILLON explique que les fondations veillent à ne pas remplacer la puissance publique. La question doit être traitée conjointement par la puissance publique, les fondations et les associations.

Christian CASCIO soulève la notion d'intérêt général. Il s'agit de savoir si le privé peut répondre à cet intérêt. Yannick BLANC estime que l'intérêt général ne doit aucunement se limiter à la puissance publique. Il s'agit d'une zone non délimitée où différents acteurs interviennent en faveur du bien commun. Depuis toujours, la puissance publique a fait appel aux acteurs privés pour répondre à cet objectif. Tous les acteurs s'occupent de l'intérêt général. La question porte donc sur la correspondance des valeurs du projet avec celles de l'intérêt général. Toutes les catégories d'acteurs ont donc le droit, si ce n'est le devoir, de chercher à répondre aux objectifs d'intérêt général. Les contributions des acteurs ne doivent pas être différenciées selon leur caractère public ou privé.

Gilles ALFONSI souligne que la question de la sphère publique, de l'intérêt général et de l'utilité publique ne peut être traitée rapidement. Elle mérite des journées de débat dédiées.

Une membre de l'assistance s'interroge sur les propositions concrètes de Pro Bono Lab et de PwC. La question porte sur la mise en place pratique des préconisations issues de la journée. La durée s'avère en effet très courte. Par ailleurs, les membres associatifs risquent de manquer de temps pour mettre en place ce qu'ils ont appris des intervenants lors de la journée, notamment lorsque l'association est de taille réduite.

Corinne DIGARD convient de la pertinence de la question. Les ressources humaines d'Orange rouge sont également limitées. Les recommandations ont été mises en place au fur et à mesure du temps. L'important consiste à disposer d'idées pouvant être déployées à court terme ou à plus long terme. Ainsi, Orange rouge dispose de préconisations pour les 5 années à venir. Une étape supplémentaire à la journée Pro Bono pourrait voir le jour pour permettre la mise en œuvre plus pratique des idées soulevées lors du marathon.

Une membre de l'assistance explique qu'une de ses associations a pu bénéficier d'une journée marathon pour être accompagnée sous l'angle de la gestion financière de l'association. Il était très intéressant de bénéficier de cet accompagnement. Par ailleurs, la question de la mobilisation du bénévolat se pose. En effet, les bénévoles peuvent parfois être amenés à remplacer des professionnels dans différentes interventions.

Un membre du Secours Catholique précise que son association dispose de 3 salariés de la société Orange détachés à 50 % pour une durée de 18 mois à 36 mois. Ceci constitue une autre possibilité d'accompagnement de la part des grandes entreprises. Par ailleurs, il est également possible de faire appel à des associations étudiantes pour réaliser, par exemple, des missions de benchmark et d'établissement de business plan.

Christian CASCIO rappelle que le mécénat de compétence ne se limite effectivement pas à l'action de Pro Bono Lab. Un intervenant se pose la question des modalités permettant de faire des provisions de main-d'œuvre pour les 5 prochaines années à venir alors que le pays compte des millions de chômeurs désœuvrés et de jeunes retraités.

Un membre de l'assistance explique que son association a pu développer ses liens avec les entreprises et le mécénat grâce à son effectif comptant un chargé de projets et de recherche de financement. La délégation du conseil départemental pourrait faciliter l'intermédiation entre les porteurs de projets locaux et les entreprises souhaitant participer à la vie du territoire.

Judith SYLVA a bien pris note de cette demande. Les délégations au Marketing Territorial et au Mécénat d'une part et à la Vie Associative et à l'Education Populaire d'autre part travaillent, pour 2018, à la création d'un dispositif favorisant la rencontre des associations et des entreprises du territoire autour de la question du mécénat de compétence. Un événement devrait se tenir lors du premier semestre 2018.

Un intervenant, Directeur Général Adjoint de la société Guilbert Propreté, explique que son entreprise est engagée en faveur des personnes en recherche d'emploi. Des « cafés contact emploi » sont ainsi mis en place tandis qu'un suivi des demandeurs d'emploi est effectué. L'entreprise apporte son savoir-faire en matière de recherche d'emploi. L'accompagnement associatif est réalisé de manière bénévole et sous forme de mécénat.

Une membre de l'assistance se pose la question de la réciprocité dans le partage de compétences entre associations et entreprises. Les associations disposent de compétences qui peuvent être bénéfiques et transférées aux entreprises et aux institutions publiques. Des pistes de collaboration doivent voir le jour en ce sens.

Axelle POULAILLON estime que la notion de partenariat implique la réciprocité. Le mécénat de compétence constitue une première rencontre.

Emilie VUILLEQUEZ ajoute que le mécénat de compétence ne se limite pas à son caractère potentiellement philanthropique. En effet, les entreprises mettent à disposition leurs salariés auprès des associations parce qu'elles y trouvent leur compte. En effet, les associations fonctionnent selon des modalités agiles que les salariés sont amenés à découvrir et à importer au sein de leur entreprise. Par ailleurs, les salariés prennent conscience des problématiques économiques et sociales du territoire, ce qui aide au développement de l'entreprise puisqu'elle connaît alors mieux son territoire et son marché.

Corinne DIGARD confirme le fait que les salariés se nourrissent des échanges avec les membres associatifs.

Dominique THIERRY estime la réciprocité évidente. Les associations sont tout à fait capables de développer des compétences. Elles doivent aussi reconnaître ce que peuvent leur apporter les entreprises. Par ailleurs, il convient de ne pas oublier les valeurs mêmes de l'engagement associatif, qui est un levier d'inclusion sociale et d'éducation à la citoyenneté. L'engagement a donc un impact pour soi, pour autrui et pour le territoire.

Un membre de l'assistance constate que la réciprocité pourrait conduire les entreprises à utiliser la ressource constituée par les bénévoles afin de ne pas recruter des collaborateurs.

Christian CASCIO estime que différents types de réciprocité existent. Ceux permettant aux entreprises de bénéficier d'une compétence et d'un savoir-faire développé par les associations pour proposer de nouveaux services et produits adaptés aux besoins d'accessibilité des populations handicapées par exemple sont positifs et doivent être encouragés.

Une membre de l'assistance explique qu'elle est engagée dans plusieurs associations œuvrant au co-développement. Elle estime que les associations sont aujourd'hui obligées de monter des projets cofinancés. Les pouvoirs publics apportent un concours financier limité, incitant ainsi à la recherche de nouveaux financeurs. Or, toutes les associations n'ont pas les ressources humaines pour disposer d'une personne en charge d'aller chercher des financements.

Cécile BAZIN souligne l'intérêt et la pertinence de tous les témoignages. Dans une logique de construction de partenariat, le premier pas à faire par les associations consiste à être visible et savoir se présenter. Cette démarche est possible pour toutes les associations à condition de s'impliquer et d'y consacrer le temps nécessaire.

Emilie VUILLEQUEZ conclut les échanges en soulignant l'envie émergente des entreprises de travailler concrètement avec les associations dans une logique de co-construction. Si la logique s'amorce, les associations doivent également communiquer sur le sujet et se faire connaître. L'envie des entreprises est parfois freinée par le fait que les associations ne parlent pas le même langage. Il convient donc d'être capable de présenter les projets en les enrichissant des remarques des différents acteurs. Axelle POULAILLON ajoute que l'idée ne consiste pas à ce que les associations perdent leur identité. Il s'agit toutefois de trouver un langage commun et de développer des points de contact entre entreprises et associations. Par ailleurs, la plupart des fondations aujourd'hui incluent mécénat en nature et mécénat de compétence.

Christian CASCIO pose la question de l'avenir d'Orange rouge dans les années à venir.

Corinne DIGARD répond que le cap est désormais fixé. Il convient de le suivre. Le mécénat de compétence est dorénavant inscrit dans l'ADN de l'association.

Christian CASCIO remercie les participants pour les échanges et introduit le sujet et les intervenants de la table ronde de l'après-midi.

Comment mieux valoriser les compétences et les expériences acquises par les bénévoles ?

Jean-Benoît DUJOL, Délégué interministériel à la jeunesse et Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Bérandère GRISONI, Responsable du bénévolat aux Papillons Blancs de Paris.

Claire THOURY, Déléguée générale d'Animafac, tête de réseau des associations étudiantes

Patrick BERTRAND, Président-Fondateur de Passerelles et Compétences

Un court-métrage concernant l'association « Les Amis naturalistes des coteaux d'Avron » est projeté à l'assistance.

Christian CASCIO accueille les différents participants de la table ronde : Jean-Benoît DUJOL, Patrick BERTRAND, Claire THOURY et Bérandère GRISONI.

La question se pose de savoir si la valorisation des compétences des bénévoles est une notion pensée et appréhendée par les ministères.

Jean-Benoît DUJOL répond par l'affirmative. Il s'agit d'ailleurs d'une conviction. L'État doit accompagner les associations sur ce sujet central. 85 % des associations en France comptent exclusivement sur le bénévolat. Parmi les 15 % restants ayant des salariés, la moitié n'en compte qu'un seul ou deux. Leur ressource principale réside donc dans la ressource humaine. Il convient donc de penser, de réfléchir, de gérer, de fidéliser et de mobiliser cette ressource humaine associative. Il existe malheureusement actuellement une insuffisance de compréhension et de reconnaissance des compétences bénévoles. Une expérience a été menée en ce sens avec les scouts de France. Le résultat a montré que les curriculum vitae comptant des expériences bénévoles avaient moins de chance d'être rappelés par les employeurs, ces derniers prenant insuffisamment en considération la valeur de l'expérience bénévole. Il convient donc de travailler sur le sujet, d'autant plus que nombre de compétences sont apprises grâce à l'expérience bénévole, qu'elles soient techniques ou transversales. Il s'agit donc d'un terrain d'apprentissage. Christian CASCIO s'enquiert de la genèse de l'histoire de Passerelles et Compétences.

Patrick BERTRAND explique qu'il était chasseur de têtes au début des années 2000. Il avait personnellement effectué des missions humanitaires en Thaïlande. Une association de sa connaissance lui a demandé de l'aider à recruter son Directeur Général. Il s'est alors rendu compte que cette mission n'était pas incompatible avec son quotidien professionnel. De plus, ceci lui permettait de réunir ses envies

d'expériences associatives avec la sécurité financière d'un emploi stable. Par ailleurs, l'association en question montrait une certaine instabilité à sa tête. Celle-ci a pu être résolue par le recrutement du nouveau Directeur Général. L'utilité de la mission était donc certaine.

Le cercle amical de M. Patrick BERTRAND s'est montré convaincu par l'expérience du bénévolat et a souhaité s'y associer. 85 % des associations ne disposent d'aucun salarié. En parallèle, nombre de salariés n'attendent que l'occasion d'apporter du sens à leurs compétences. Passerelles et Compétences a ainsi été lancé selon cette logique. 8 personnes ont pris part au fondement. Aujourd'hui, Passerelles et Compétences est présent dans 23 villes de France et s'appuie sur un réseau de plus de 7 000 bénévoles, dont 80 % se trouvent en activité professionnelle.

Christian CASCIO souhaite des précisions sur Passerelles et Compétences en Seine-Saint-Denis.

Patrick BERTRAND répond que Passerelles et Compétences compte une antenne Paris Nord Est couvrant les 19^e, 20^e arrondissements et la Seine-Saint-Denis. Une dizaine de personnes y travaillent et recueillent les besoins des associations. 3 manières de répondre à ces besoins existent : un accompagnement sous forme de mission d'une durée assez longue, un accompagnement sous forme de mission flash de 3 heures et enfin, un accompagnement permettant de répondre à une question précise sous forme d'échange téléphonique. La vision est nationale.

Christian CASCIO s'enquiert de la différence entre mécénat de compétence et bénévolat de compétence.

Patrick BERTRAND explique que le mécénat de compétence s'effectue sur le temps de travail de la personne, avec l'accord de l'entreprise dans laquelle évolue le salarié impliqué. Le bénévolat de compétence se réalise sur le temps personnel du bénévole.

Christian CASCIO s'enquiert des 3 compétences principalement recherchées par les associations.

Patrick BERTRAND répond que les compétences de plus en plus recherchées concernent la communication au sens large (graphisme, stratégie de communication, campagne de notoriété), l'animation des richesses humaines (bénévoles et salariées) au sein du projet associatif et enfin, les technologies de l'information. La richesse humaine doit être pensée de manière globale. Il est de plus en plus compliqué de répondre à l'enjeu des technologies de l'information dans le cadre du bénévolat. Toutefois,

Le portefeuille de compétences répond à l'objectif d'identification de ses compétences. L'enjeu consiste à savoir comment accompagner les jeunes dans la recherche d'un emploi compte tenu du contexte de chômage touchant cette catégorie de la population. Par ailleurs, pour les DRH, le poids du diplôme, du cursus et de l'université ou de l'école est prépondérant. Ce fonctionnement passe à côté de la valorisation des expériences hors cursus et concourt à la reproduction des inégalités.

Christian CASCIO s'enquiert de l'histoire des Papillons Blancs.



les bénévoles font leur possible dans la mesure de leurs compétences et de leur temps disponible. Des idées et solutions sont donc cherchées.

Christian CASCIO souligne que ces 3 domaines constituent des compétences qu'il convient de valoriser dans le cadre des parcours d'engagement.

Jean-Benoît DUJOL répond que les associations n'ont pas attendu l'État pour valoriser les compétences. Cette prise de conscience a vu le jour au début des années 2000. Il convenait en effet de gérer la ressource bénévole en la fidélisant. Une grande variété de dispositifs existe. Il peut s'agir d'une reconnaissance symbolique qui prendrait la forme d'un diplôme et donc d'une validation officielle. Il peut également s'agir de l'identification d'une compétence obtenue dans le cadre de l'expérience bénévole qui peut être utilisée dans d'autres cadres.

Selon une étude de 2015, 51 % des jeunes sont conscients que l'engagement bénévole permet d'acquérir des compé-

Bérangère GRISONI explique qu'il s'agit du premier mouvement parental œuvrant dans le domaine du handicap. L'association a été créée en 1949. 500 cellules travaillent en France, fédérées par l'UNAPEI. 900 familles sont adhérentes à Paris. L'association accompagne, au sein de foyers de vie, les parents des jeunes en situation de handicap mental d'une part et les adultes handicapés mentaux vieillissants (plus de 80 ans) d'autre part. Les parents de l'association amènent d'autres parents bénévoles.

Il s'agit également d'ouvrir l'association à des bénévoles non concernés directement par la situation de handicap. L'association est par ailleurs ouverte à des bénévoles handicapés. Aujourd'hui, une vingtaine de personnes handicapées, tous handicaps confondus, œuvrent pour l'association. En matière de recrutement, les envies et compétences des bénévoles sont prépondérantes. Les missions sont en effet larges et vont de la mise en place du site internet à l'accompagnement des personnes handicapées. Chaque année, 200 bénévoles interviennent pour les Papillons Blancs de Paris. Certains

consacrent une vingtaine d'heures par semaine à l'association quand d'autres s'investissent deux après-midi par an. Christian CASCIO s'enquiert de la situation d'Animafac. Claire THOURY explique qu'il s'agit d'un réseau créé en 1996 pour fédérer les associations étudiantes sur le territoire. L'idée est d'offrir des espaces de rencontre et de formation à toutes ces associations. Il s'agit également de les mettre en avant et de les faire connaître.

Christian CASCIO souligne que Claire THOURY est l'auteur d'une thèse sur l'engagement étudiant. La conclusion de la thèse portait sur le fait que ce dernier constitue une émancipation de l'individu.

Claire THOURY précise que le système scolaire français est très linéaire et normé, avec un passage à l'âge adulte marqué par la recherche d'un premier emploi. L'engagement étudiant constitue un moyen d'émancipation en ce qu'il permet d'avoir plus de prise sur sa propre vie. Autrement dit, les associations étudiantes voient toutes leurs responsabilités occupées par des jeunes. Être en responsabilité aussi vite, prendre des risques, assumer des décisions et maîtriser différentes compétences sont autant d'éléments qui conduisent à donner confiance aux jeunes qui évoluent, en outre, dans un espace bienveillant laissant la place à l'erreur, contrairement au système éducatif. Christian CASCIO rappelle que les étudiants peuvent se heurter à la peur de leurs parents, ces derniers favorisant la réussite scolaire.

Claire THOURY répond que l'engagement associatif est vecteur de réussite scolaire. Sa thèse a ainsi mis en exergue ce lien statistique. L'engagement, au sein d'une association ou d'un parti politique par exemple, renforce le sentiment d'intégration et aide à affronter le monde universitaire. L'engagement n'est donc pas un frein à la réussite. Au contraire, les étudiants s'engageant réussissent légèrement mieux.

Christian CASCIO souhaite savoir si ce constat est valide à l'échelle de toute la France.

Claire THOURY explique que sa thèse a porté sur l'ensemble du territoire.

Un membre de l'assistance fait part de sa volonté, en tant que jeune retraité du secteur de l'informatique, de travailler avec M. Patrick BERTRAND pour accompagner des associations.

Patrick BERTRAND propose une rencontre rapide afin de discuter des modalités.

Jean-Benoît DUJOL aborde les dispositifs de reconnaissance. Des éléments institutionnels existent et ont progressé. Le premier consiste, pour le monde étudiant, à la charte de l'engagement étudiant. Les universités valorisent ainsi cet engagement en aménageant les

curus des étudiants engagés ou en mettant en place des cours dédiés. 70 % des universités s'inscrivent dans cette démarche. La loi Egalité et Citoyenneté prévoit que les universités doivent organiser des modalités de valorisation de l'engagement étudiant.

Claire THOURY ajoute que la loi stipule que les compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant doivent être valorisées et reconnues, ce qui peut contribuer in fine à obtenir un diplôme.

Jean-Benoît DUJOL explique toutefois que le dispositif doit encore être rendu plus opérationnel.

Une autre évolution prend la forme du compte d'engagement citoyen. Il est arrimé au Compte Personnel de Formation (CPF) et vise à reconnaître l'engagement de l'ensemble



des catégories d'âge. Si les personnes respectent certains critères, notamment de volume d'heures d'engagement, elles se verront créditées de 20 heures de formation sur leur CPF, ce qui permet potentiellement une montée en compétences des bénévoles. Il s'agit d'un acte de reconnaissance des pouvoirs publics sur les apports d'un engagement associatif et bénévole.

Christian CASCIO souligne que l'obtention de ce crédit d'heures peut se heurter à la notion de bénévolat. Jean-Benoît DUJOL estime cette question très intéressante. La reconnaissance de l'acte bénévole ne doit pas dénaturer l'acte lui-même. La question se pose aussi pour la création du statut bénévole. Des études ont montré, en matière de don du sang, que payer les donneurs conduisait à une baisse du nombre de ces derniers. Le dédommagement est donc parfois synonyme de découragement. Il s'agit donc de trouver des mesures périphériques ou symboliques qui ne freinent pas la dynamique du bénévolat et de la volonté de donner. La construction du statut de bénévole doit permettre de sécuriser, de protéger et de reconnaître les bénévoles sans pour autant s'approcher de la notion de statut salarié.

Patrick BERTRAND juge nécessaire de valoriser les bénévoles. Il convient toutefois de trouver les bonnes modalités de valorisation. Il convient en réalité de valoriser le statut de bénévole par le remerciement, les moments collectifs vécus et la valeur donnée au bénévole plutôt que de valoriser le travail effectué. Autrement dit, le bénévolat permet de pallier les manques ressentis dans le monde professionnel quant à la dimension collective du travail, la reconnaissance du travail effectué et le sens de ce qui est réalisé. Le bénévole veut qu'on reconnaisse le moment vécu et temps passé et donné à l'association plus que l'apport technique ou de compétences. Il privilégie donc le « merci » au « bravo ».

Christian CASCIO souligne que les deux notions de bénévolat et de bénévolat de compétence existent. Par ailleurs, la compétence ne se limite pas toujours à un métier. Patrick BERTRAND rappelle, au lancement de Passerelles et Compétences, qu'il était impensable d'associer bénévolat et compétence. Au fur et à mesure, la question de la compétence a été abordée. La notion de talent est aujourd'hui intégrée au sein de Passerelles et Compétences. Les différents talents des personnes ne correspondent pas toujours à leurs compétences professionnelles. Par ailleurs, appréhender les personnes sous le prisme des talents permet de souligner leur unicité et leur apport à la société.

Christian CASCIO constate donc qu'il est possible pour les bénévoles d'apporter des compétences qui ne sont pas nécessairement validées par un diplôme. Il souhaite savoir si des étudiants s'engagent dans des associations en occupant un rôle parfois éloigné de leur domaine d'étude et des compétences en découlant.

Claire THOURY explique que la motivation des étudiants pour l'engagement vient de la possibilité de faire autre chose et de s'occuper. Elle se base rarement sur l'identification d'une compétence ou d'un talent qu'ils souhaitent partager.

Christian CASCIO s'enquiert du caractère militant ou politique de l'engagement des étudiants. Il semble par ailleurs que l'engagement soit facilité pour les étudiants venant d'une famille déjà engagée.

Claire THOURY répond que le caractère militant existe pour certains étudiants. Les modalités d'engagement ont toutefois évolué. S'ils agissent pour de grandes causes, ils conviennent de faire évoluer les choses peu à peu. Christian CASCIO prend l'exemple des Papillons Blancs et s'enquiert des compétences des bénévoles de l'association.

Bérangère GRISONI explique que les profils des bénévoles sont très variés. Tous souhaitent toutefois être très utiles et pouvoir passer rapidement à l'action.

Christian CASCIO s'enquiert d'une forme de discrimination des valides au sein de l'association et de la facilité des relations entre bénévoles valides et non valides.

Bérangère GRISONI répond que l'association ne rencontre pas de problème de ce type. Un bénévole expérimenté accompagne toujours les nouveaux. La réciprocité est de mise dans l'échange. Elle permet un apprentissage continu dans l'engagement.

Un membre de l'assistance explique avoir accompagné les juniors associations. Les jeunes engagés n'ont pas tous des parents eux-mêmes engagés. Par ailleurs dans le cadre du fonds de développement de la vie associative, les associations pourront déposer leur demande jusqu'au 26 janvier. Enfin, concernant la partie de réserve parlementaire versée au FDVA, il convient de savoir vers quels domaines (formation, investissement) seront fléchés les fonds et les opérateurs en charge du système.

Jean-Benoît DUJOL explique que la réserve parlementaire permettait de subventionner modestement les associations, dans des conditions en outre opaques. Une partie des crédits de la réserve, 25 millions d'euros, a été affectée au FDVA, qui s'élevait alors à 8 millions d'euros. L'objectif premier doit être de permettre la formation des bénévoles. Les parlementaires souhaitent que les petites associations continuent d'être soutenues. Il conviendra pour ce faire d'utiliser une méthode proche du terrain pour identifier les besoins.

Les associations sont souvent sollicitées pour accompagner le lien entre le citoyen et l'Etat. La vision des associations par les citoyens est donc positive.

Christian CASCIO souligne que l'engagement étudiant n'est pas exempt d'inégalités sociales selon la thèse de Claire THOURY.

Claire THOURY explique que les étudiants de classes sociales supérieures s'engagent plus que les étudiants issus de catégories populaires. Aucune fatalité n'existe toutefois en la matière. Le sexe et le niveau d'étude entrent aussi en ligne de compte dans la démarche d'engagement. Quelle que soit la catégorie sociale, l'engagement structure le parcours de vie en lui permettant d'acquérir des compétences, de se singulariser et d'avoir un autre rapport à soi. Christian CASCIO avance que 90 % des étudiants sont prêts à faire des missions Pro Bono. 54 % candidateraient plus naturellement pour un premier emploi dans une entreprise menant de telles missions.

Claire THOURY y voit la recherche de sens et d'épanouissement des étudiants et des personnes engagées. Animafac a créé Propulse afin d'accompagner les étudiants souhaitant travailler dans l'économie sociale et solidaire.

Les jeunes ont envie de s'épanouir dans leur travail. L'ESS peut permettre de répondre à ces objectifs.

Patrick BERTRAND estime cette initiative intéressante. Cette dynamique ne concerne pas que la catégorie des étudiants. Toute la société est transformée par une volonté de trouver du sens. Le bénévolat répond à cette attente. Le monde de l'ESS se montre de plus en plus poreux. Les questions de bénévolat et de salariat évoluent en raison du travail à temps partiel et de l'auto-entrepreneuriat. Les nouvelles technologies participent aussi de cette porosité entre les différents temps, professionnels, personnels et bénévoles. Il convient donc d'intégrer le fait que les individus, y compris à 40 ou 50 ans, puissent chercher une valorisation de leurs savoirs et de leurs compétences dans le bénévolat.

Christian CASCIO s'enquiert de la signification de bénévolat structurel.

Patrick BERTRAND explique que le bénévolat peut devenir le nouveau paradigme de construction des sociétés de demain. Les individus attendent la possibilité de pouvoir s'impliquer. Il convient donc de leur donner les espaces permettant cette implication. De même, la valorisation de l'implication est une question prépondérante. L'engagement s'avère en outre de plus en plus territorial et s'éloigne des grandes causes pour favoriser des initiatives locales et pragmatiques.

Claire THOURY considère que ces engagements locaux et pratiques, mis bout à bout, servent tout de même une cause plus large.

Un membre de l'assistance souligne que nombre d'associations ont du mal à recruter des bénévoles et s'enquiert des causes : défaut du projet éducatif, refus des administrateurs, etc.

Bérandère GRISONI explique que les associations rencontrent des difficultés à recruter des administrateurs et des présidents. Il conviendrait d'assouplir la gouvernance administrative en favorisant notamment le changement plus rapide de mandats. Pour les bénévoles de terrain, la fragmentation des postes peut être une solution.

Patrick BERTRAND ajoute qu'il s'agit de donner l'impression à chaque bénévole qu'il est la clef de voûte de l'association. Par ailleurs, 200 associations se créent chaque jour en France, ce qui conduit à l'éparpillement des bénévoles. Les nouvelles technologies et les nouvelles façons de créer des communautés conduisent à des formes d'engagement différentes de celle de l'association. Les personnes privilégient des approches légères, informelles, moins structurées et potentiellement moins pérennes. Ces modalités correspondent aux attentes des jeunes.

Claire THOURY précise que les potentiels bénévoles ne sont pas toujours au courant des possibilités pour trouver des missions de bénévolat. Les plates-formes peuvent pallier cette difficulté.

Christian CASCIO aborde l'engagement de proximité qui peut être levier de l'engagement associatif.



Cécile BAZIN constate de nombreux changements. Les Français s'engagent de plus en plus, notamment les jeunes. Les formes d'engagement ont évolué aussi. Il existe une forte volonté d'agir, de concret et d'une action dans son environnement immédiat. L'association doit donc s'adapter à ces changements afin d'attirer des bénévoles. Il s'agit pratiquement de créer une offre sur mesure pour chaque bénévole. Ces éléments expliquent le paradoxe entre nombre de bénévoles en hausse et difficultés de recrutement pour les associations.

Une membre de l'assistance aborde le nouveau paradigme de l'engagement. Des études en ce sens pourraient être menées, notamment sous l'angle des banques de temps. Par ailleurs, ce fonctionnement permet une liberté de mouvement et constitue un engagement moins formel.

Patrick BERTRAND prend l'exemple de deux expériences. Un maire d'un village de Bretagne a proposé à ses habitants de gérer eux-mêmes le nettoyage des plages. De même, un autre maire a proposé à ses administrés de monter eux-mêmes leur propre salle des fêtes. Il s'agit de formes d'engagement également.

Cécile BAZIN ajoute que la progression de l'engagement se mesure aussi dans les associations.

Christian CASCIO propose aux intervenants de conclure. Claire THOURY rappelle les différentes motivations de l'engagement dans une perspective temporelle. Au départ, la structure d'engagement était prépondérante. Ensuite, la cause a pris le dessus sur la structure. L'engagement des étudiants reste intense. Plusieurs causes peuvent ainsi être défendues dans différentes structures au cours de la vie de la personne.

Bérangère GRISONI souligne qu'il appartient aux associations de s'emparer des changements.

Patrick BERTRAND estime qu'il s'agit de donner à chaque bénévole l'impression d'être unique au sein de l'espace associatif. Ce faisant, le recrutement s'en trouverait facilité.

Christian CASCIO remercie les 3 intervenants pour leur participation.

Un court-métrage concernant l'association NAMETOU France est projeté à l'assistance.

Conclusion

Judith SYLVA, Déléguée à la Vie Associative et à l'Education Populaire (CD 93)

Judith SYLVA conclut en indiquant que les échanges de la journée serviront de base de travail aux initiatives futures. Au premier semestre 2018, il sera proposé une rencontre sur le mécénat de compétence. Les groupes de réflexion se poursuivront. Le dossier documentaire de la journée sera envoyé à l'assistance, ainsi que le support de l'étude et la lettre ouverte au gouvernement, et par la suite, les actes de la journée. Il convient de remercier l'ensemble des intervenants, l'assistance, la ville de Montreuil et l'ensemble du personnel mobilisé pour le succès de cette journée.

www.seinesaintdenis.fr

Partagez



#SSD93